Le magazine de la commune Constitution de la Constitution d

MAG





VIE CITOYENNE

Le tout nouveau Conseil de Jeunes de Jarny



VIE CITOYENNE 8

Le budget participatif 2016 est voté!



FINANCES 10

Budget: 16^{ème} année sans augmentation des taux des impôts locaux



ILS FONT JARNY

Gisèle Rémond Le sens de l'engagement citoyen



ANIMATION

Les 50 ans du jumelage franco-allemand

DE MI-MAI À OCTOBRE 2016

DES MANIFESTATIONS ASSOCIATIVES PUBLIQUES A JARNY

MAI

JEUDI 19 : belote amicalistes de l'ARPA au centre Jules Romains, DIMANCHE 22 : loto des Baobabs, salle Jean Lurçat à 14h

de 13h30 à 17h30

JEUDI 26: thé dansant de l'ARPA au centre Jules Romains, de 14h30

DIMANCHE 22 : concours annuel de la Boule jarnysienne au à 18h30

boulodrome de Moulinelle (grotte) à 14h

JUIN

JEUDI 2 : loto-goûter de l'ARPA au centre Jules Romains, de 13h30 à 18h **DIMANCHE 5 : championnat départemental** organisé par l'Ecurie de

Moncel à partir de 9h

SAMEDI 11 : nuit du volley organisée par l'USJ Volley à la salle Auguste Delaune à partir de 18h

DIMANCHE 12 : championnat régional par l'Ecurie de Moncel à partir de 9h

JEUDI 16: belote des amicalistes de l'ARPA au centre Jules Romains. de 13h30 à 17h30

SAMEDI 18: cérémonie commémorative à Jarny, à partir de 18h **DIMANCHE 26 : vide-greniers organisé par Les Baobabs**, place Leclerc à partir de 7h

JUILLET

SAMEDI 16 : collecte de sang par l'Amicale des donneurs de sang au centre Jules Romains, de 15h à 18h30

JEUDI 7 : loto-goûter de l'ARPA au centre Jules Romains, de DIMANCHE 17 : collecte de sang par l'Amicale des donneurs de sang au centre Jules Romains, de 8h30 à 12h

> JEUDI 21 : belote des amicalistes de l'ARPA au centre Jules Romains, de 13h30 à 17h30

AOÛT

JEUDI 4: loto-goûter de l'ARPA au centre Jules Romains, de 13h30 à 18h LUNDI 15: fête de la Grotte à Moulinelle

JEUDI 11 : belote des amicalistes de l'ARPA au centre Jules Romains, de 13h30 à 17h30

DIMANCHE 28 : belote des amicalistes de l'ARPA au centre Jules

Romains, de 13h30 à 17h30

SEPTEMBRE

SAMEDI 3 : braderie du Secours Populaire Français à la salle Jean Lurçat

JEUDI 8 : belote des amicalistes de l'ARPA au centre Jules Romains. de 13h30 à 17h30

JEUDI 1er: loto-goûter de l'ARPA au centre Jules Romains, de SAMEDI 10 ET DIMANCHE 11 : salon de l'artisanat organisé par l'association des commerçants du Jarnisy à la salle Jean Lurçat

DIMANCHE 11 : transjarnysienne organisée par l'USJ Cyclotourisme et Randonnée de 7h à 14h, départ du centre Jules Romains

JEUDI 29: thé dansant de l'ARPA au centre Jules Romains, de 14h30 à 18h30

OCTOBRE

DIMANCHE 2 : loto de la Croix Rouge Française à la salle Jean Lurçat, dès 14h SAMEDI 22 : concert de la chorale de la MJC de Jarny à l'Espace JEUDI 6: loto-goûter de l'ARPA au centre Jules Romains, de 13h30 à 18h Gérard Philipe, 20h30 JEUDI 13 : belote amicalistes de l'ARPA au centre Jules Romains, de DIMANCHE 23 : loto de l'USJ Pêche Compétition à la salle Jean Lurçat,

13h30 à 17h30

JEUDI 20 : collecte de sang par l'Amicale des donneurs de sang JEUDI 27 : thé dansant de l'ARPA au centre Jules Romains, de 14h30 à à la salle Jean Lurçat, de 15h30 à 19h30

de 14h à 18h

18h30

Ces informations proviennent des associations elles-mêmes, soit extraites des « fiches associations » adressées annuellement par le service Communication/Culture/Vie citoyenne, soit suite aux réservations de la salle Jean Lurçat auprès du service Accueil. La responsabilité de la Mairie n'est donc pas engagée en cas de manque, d'annulation, d'erreur ou de défaut de transmission des informations.

Place Paul Mennegand BP19 54801 Jarny cedex **Tél:** 03 82 33 14 54 **Fax:** 03 82 33 68 76 site Internet: http://www.jarny.fr

Suivi de réalisation: service communication, Ville de Jarny • Crédit photo: Ville de Jarny Conception & réalisation: anagram - 54000 Imprimé par : Digit'Offset - Marly à 4400 exemplaires sur papier recyclé



Jacky Zanardo Maire de Jarny

Un budget d'investissement volontariste

Avec près de 4,3 millions d'euros d'investissement dont environ 3 millions d'opérations nouvelles, le budget d'investissement 2016 reste volontariste et ce, sans augmentation des taux des taxes locales depuis 15 ans. Ainsi, la transformation de la ville se poursuit même si le rythme est moins soutenu qu'auparavant. Beaucoup a déjà été fait depuis 2001, date depuis laquelle nous poursuivons notre objectif de faire de Jarny une belle ville, agréable à vivre.

Deux grosses opérations sont en cours actuellement :

- l'aménagement du carreau de Mine de Droitaumont avec la création d'une salle socio-culturelle et d'un espace festif réalisé par la Ville avec le soutien de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (E.P.F.L.),
- la construction d'une nouvelle caserne de pompiers par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S.) en partenariat avec la Ville (don du terrain).

Nous continuerons aussi, cette année, à investir de façon conséquente pour l'amélioration de notre voirie (875 000€) et de nos équipements sportifs (384 000 €), l'entretien et l'aménagement des bâtiments municipaux (282 000 €), de notre école de musique (165 000 €), du parc et du château de Moncel (90 000 €) ainsi que pour nos écoles (210 000 €) et l'accessibilité des espaces et bâtiments publics (70 000€).

Notre gestion rigoureuse et prudente de longue date ne doit pas nous faire oublier que la perte totale des dotations d'Etat à notre commune devrait se situer aux alentours de 300 000 € pour 2016. C'est pourquoi, je me rendrai fin mai, dans un état d'esprit combatif et constructif, au congrès des Maires de France pour défendre, aux côtés des autres élus locaux, des financements justes et équitables afin que les collectivités locales continuent à offrir à leur population des services de proximité efficaces.

URBANISME



RAPPEL DES FORMALITÉS À ACCOMPLIR AVANT LA RÉALISATION DE TRAVAUX



L'autorisation d'urbanisme : la première étape de votre projet de travaux

Selon la nature des travaux à réaliser et leur ampleur, les administrés doivent déposer, avant tout démarrage de leur projet, un permis de construire, d'aménager ou de démolir ou une déclaration préalable. Ces actes administratifs donnent les moyens à l'administration de vérifier qu'un projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur, au nombre desquelles le Plan Local d'Urbanisme (PLU) (dont le règlement et les plans de zonage sont consultables sur le site internet de la Ville). Ces règles, bien que souvent mal vécues par les administrés, ont pour objet de préserver le paysage, le patrimoine architectural mais également la sécurité des habitants et de manière globale, la qualité de leur cadre de vie.

Les dossiers de permis ou de déclaration doivent être déposés au service aménagement du territoire de la Ville, qui assure depuis le 1er juillet 2015 l'instruction de toutes les demandes, suite à la fin de la mise à disposition des services de l'Etat.

Le délai d'instruction des dossiers est de 1 à 5 mois (pour les projets importants tels que la construction d'un bâtiment commercial), il est donc nécessaire d'anticiper et d'inclure ce temps dans le calendrier des travaux.

Le contrôle du respect de ces formalités : des visites pendant le chantier et à la fin des travaux

A la fin de ses travaux, le pétitionnaire doit déposer en mairie une déclaration attestant l'achèvement et la conformité de ses travaux (DACT). De cette manière, il déclare que la totalité de ses travaux est terminée (jusqu'au crépis et aux plantations) et qu'ils ont été réalisés en respectant chaque élément déclaré et autorisé dans le permis ou la déclaration préalable.

La Ville dispose à ce moment d'un délai de 3 mois (ou 5 mois dans le cas où le projet est concerné par le Plan de prévention des risques miniers ou porte sur un établissement recevant du public) pour effectuer une visite de recollement et contester le cas échéant la conformité des travaux.

Afin de mener à bien ces recollements et dans le cadre d'une réorganisation de service, la Ville a renforcé la mission de contrôle en se dotant d'un contrôleur. M. Pascal Richard.

Il se rendra chez les pétitionnaires dès l'ouverture du chantier afin de s'assurer que celui-ci débute dans le respect des règles d'urbanisme (avec une implantation identique à celle autorisée dans le permis par exemple). Cette visite en amont a pour objectif d'éviter le constat de non-conformités à la fin du chantier qui rendraient la construction illégale et obligeraient le demandeur à régulariser sa situation (soit en modificatif lorsque cela est possible).

Un contrôle accru des constructions ou travaux réalisés en l'absence d'autorisation d'urbanisme

La mission du contrôleur consistera également à identifier dans la Ville les constructions ou modifications effectuées de manière irrégulière, c'est-à-dire sans permis ou déclaration préalable.

Ce cas de figure est de plus en plus fréquent sur le territoire communal et il est nécessaire d'y remédier. En effet, ces infractions créent une inégalité entre les administrés soucieux de respecter la loi, qui prennent la peine et le temps de constituer un dossier et de se conformer aux règles d'urbanisme et ceux qui s'en affranchissent, soit de manière consciente soit par ignorance. Dans ce cas, il sera demandé au propriétaire de ne pas poursuivre ses travaux et de se rendre en mairie afin de déposer le dossier adéquat. En cas de refus, le code de l'urbanisme prévoit qu'un procès-verbal d'infraction doit être dressé et transmis au ministère public.

Quelle formalité pour quels travaux ?

L'intérêt de tous est d'éviter les situations conflictuelles liées à la réalisation de constructions irrégulières. Vous trouverez ci-dessous une sélection des travaux les plus courants nécessitant une autorisation d'urbanisme et de ceux exemptés de cette obligation.

Attention, dans un souci de simplification, les informations suivantes ne sont pas exhaustives. Elles concernent les travaux les plus fréquents et non les ouvrages ou installations spécifiques. Pour tout projet concernant des travaux non répertoriés dans cette liste, il convient de contacter le service aménagement du territoire de la Ville afin de vérifier la législation applicable.

Certains travaux très mineurs sont exemptés de toute formalité, mais le pétitionnaire doit tout de même, dans ce cas, respecter les règles d'urbanisme (et notamment les règles d'implantation du Plan Local d'Urbanisme).

Les constructions nouvelles

C'est le cas par exemple d'une maison individuelle, d'un appentis, d'un abri de jardin ou d'un garage disjoints de l'habitation principale, d'un hangar agricole.

Le principe est que toute construction nouvelle doit être précédée de la délivrance d'un permis de construire, à l'exception des constructions dispensées de toutes formalités et des constructions devant faire l'objet d'une déclaration préalable.

Les constructions nouvelles dispensées de toutes formalités (mais devant respecter les règles d'urbanisme)

- Constructions d'une hauteur ≤ à 12 m et dont l'emprise au sol et la surface de plancher est ≤ à 5 m²
- · Les chassis et les serres dont la hauteur au-dessus du sol est ≤ à 1,80 m
- · Les terrasses de plain-pied
- Les plates-formes nécessaires à l'activité agricole
- · Les fosses nécessaires à l'activité agricole dont le bassin a une superficie ≤ à 10 m²
- Les travaux de ravalements sauf si l'immeuble est situé dans le champ de visibilité d'un monument historique (à Jarny, dans le champ de visibilité de l'église Saint-Maximin)
- · Les piscines dont la superficie du bassin est \leq à 10 m²
- · Les murs non constitutifs d'une clôture < à 2 m de haut
- les murs de soutènement (qui sont issus du niveau naturel du terrain et non d'un apport volontaire de terre)
- · Les clôtures nécessaires à l'activité agricole et forestière
- Les constructions implantées pour une durée n'excédant pas 3 mois (durée variable dans certains cas spécifiques)

Les constructions nouvelles soumises à déclaration préalable

- Les clôtures
- Les constructions dont la hauteur est ≤ à 12 m, dont soit l'emprise au sol soit la surface de plancher est > à 5 m², et dont l'emprise au sol et la surface de plancher

- ne dépassent pas 20 m² (≤ 20 m²)
- Les constructions dont la hauteur est > à 12 m et dont l'emprise au sol et la surface de plancher ne dépassent pas 5 m²
- · Les murs non constitutifs d'une clôture dont la hauteur est ≥ à 2 m
- · Les piscines dont le bassin a une superficie ≤ à 100 m², non couvertes ou dont la couverture, fixe ou mobile, a une hauteur < à 1,80 m
- · Les chassis et serres dont la hauteur est comprise entre 1,80 m et 4 m et dont la surface au sol est ≤ à 2 000 m² sur une même unité foncière
- · Les fosses nécessaires à l'activité agricole dont le bassin a une superficie > à 10 m² et ≤ à 100 m²

Les travaux ou changements de destination exécutés sur des constructions existantes

C'est le cas par exemple du changement de menuiseries, de la construction d'une extension, de la pose d'une marquise. Ces travaux sont soumis soit à déclaration préalable, soit à permis de construire soit, à défaut, exemptés de toute formalité.

Travaux sur constructions existantes et changements de destination soumis à déclaration préalable

- · Les travaux avant pour effet de modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment existant
- · Les changements de destination d'un bâtiment existant
- Les ravalements de façade dans le périmètre de l'église
- · Les travaux dont l'emprise au sol ou la surface de plancher est > à 5 m² et dont l'emprise au sol et la surface de plancher est ≤ à 20 m² (40 m² si la construction est située en zone U du Plan Local d'Urbanisme (PLU), sauf si la surface totale est supérieure au seuil de recours à l'architecte)
- La transformation de plus de 5 m² de surface close et couverte non comprise dans la surface de plancher de la construction en un local constituant de la surface de plancher

Les travaux sur construction existante soumis à permis de construire

- · Les travaux ayant pour effet la création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol > à 20 m²
- En zone urbaine (U) du PLU, les travaux ayant pour effet la création d'une surface de

- plancher ou d'une emprise au sol > à 40 m²
- En zone urbaine (U) du PLU, les travaux ayant pour effet la création d'une surface de plancher > à 20 m² et ≤ à 40 m² lorsque la surface totale de la construction est supérieure au seuil de recours à l'architecte
- · Les travaux ayant pour effet de modifier les structures porteuses du bâtiment ou sa façade lorsqu'ils s'accompagnent d'un changement de destination

Les travaux, installations et aménagements (autres que ceux exécutés sur des constructions existantes)

C'est le cas par exemple des lotissements, des parkings ou des remblaiements de terrain

Les travaux, installations et aménagements soumis à permis d'aménager

- · Les lotissements prévoyant la création ou l'aménagement de voies, espaces ou d'équipements communs à plusieurs lots destinés à être bâtis et propres au lotissement
- · Les aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou résidences mobiles de loisirs ≥ à 50 unités
- · Les exhaussements et affouillement dont la hauteur (exhaussement) ou la profondeur (affouillement) est > à 2 m dont la superficie est ≥ à 2 ha

Travaux, installations et aménagements soumis à déclaration préalable

- · Les lotissements (autres que ceux créant des voies communes)
- L'installation pour une durée > à 3 mois par an d'une caravane
- · Les aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes pouvant contenir de 10 à 49 unités
- · Les exhaussements et affouillement dont la hauteur (exhaussement) ou la profondeur (affouillement) est > à 2 m dont la superficie est \geq à 100 m²
- · Les coupes et abattages d'arbres, sauf dans le cas prévus par le code forestier

Les démolitions

Toute démolition située dans le périmètre de 500 m de l'église Saint-Maximin doit être précédée d'un permis de démolir

MODIFICATION DES PÉRIODES DE FERMETURE AU PUBLIC

Travaux réalisés et en cours



MISE EN PLACE D'UN PORTILLON AU CHÂTEAU DE MONCEL

Lors de la création du cheminement pour les personnes PMR au château de Moncel, le petit portillon situé côté Vieux Colombier avait besoin d'être raccourci en hauteur. La modification a été réalisée en régie tandis que les travaux de sablage et de peinture ont été réalisés par une entreprise extérieure. La mise en place du portillon a eu lieu en janvier 2016 en régie.

Coût total des travaux : 1 276 € TTC





CRÉATION D'UNE AIRE DE JEUX QUARTIER GARE

Une nouvelle aire de jeux a été créée en mars 2016 sur l'îlot central des cités du Grand Breuil. Elle est réservée aux enfants de 2 à 14 ans. Une pastille indiquant la tranche d'âge est fixée sur chaque jeu. Les enfants sont placés sous la surveillance d'un adulte accompagnateur. Cette installation fait suite à un projet retenu dans le cadre du budget participatif 2015.

Coût TTC: 14 000 €



MISE AUX NORMES DE LA CLÔTURE PÉRIPHÉRIQUE DU TERRAIN DE TENNIS EXTÉRIEUR

Les travaux, réalisés par une entreprise, ont porté sur le démontage de 256 mètres de clôture existante et la mise en place d'une nouvelle clôture répondant aux normes de la Fédération Française de Tennis.

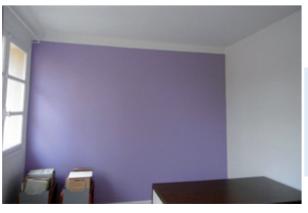
Coût TTC: 32 546 €



Les travaux, réalisés en régie, consistent à supprimer les 170 mètres de clôture en béton, uniformiser le terrain et planter une haie arbustive.

Coût TTC : 1 500 à 3 000 \in en fonction du choix des végétaux qui seront plantés





MISE EN PEINTURE ET VITRIFICATION DES PLANCHERS À L'ÉCOLE DE MUSIQUE

Le rafraîchissement des salles de musique se poursuit. 11 salles sont programmées, les travaux se font en régie pour la peinture tandis que la vitrification des sols sera effectuée par une entreprise spécialisée.

Coût TTC pour une salle : 3 000 €

VIE CITOYENNE

Le tout nouveau conseil de jeunes de Jarny



Pour la première fois à Jarny, au début de cette année, un conseil municipal de jeunes a été élu. Il a pour mission de les initier à la vie politique réelle, de collecter les idées et initiatives émanant de l'ensemble des enfants et de les traduire en projets présentés à la Municipalité. Pierre Joumard, 12 ans, est le maire des jeunes. Lola Cigana, 12 ans, référente de la commission Environnement, Benjamin Pion, 12 ans, référent de la commission Sécurité et Cadre de vie et Maé Idaczyk, 11 ans, référente de la commission Sport Loisirs, répondent aux questions de "Jarny Mag".

Qu'est-ce qui vous a intéressé dans la décision de mettre en place un Conseil de Jeunes (CDJ) ?

Le fait de pouvoir donner des points de vue, des idées pour améliorer la vie quotidienne des Jarnysiens. On se sent plus proches des élus. On a l'impression de pouvoir agir sur la société.

Comment s'est déroulée l'élection ?

Cela s'est passé en plusieurs temps. D'abord, les conseillers ont été élus puis ensuite le maire, comme pour le conseil municipal des adultes. Nous avons été invités en mairie, dans la salle du conseil et 8 candidats se sont déclarés. Chacun a fait un discours. C'est Pierre Joumard qui a été élu sur la base de propositions précises.

Comment est organisé le Conseil de Jeunes ?

Au total, nous sommes 15 à être membres élus du CDJ, pour un mandat d'une durée de

deux ans. Nous sommes répartis en trois commissions : Sécurité et cadre de vie / Sport et loisirs / Environnement. Nous sommes élus pour réfléchir et faire des propositions en fonction de ce que l'on entend sur le terrain. Il faut ensuite travailler avec les élus référents pour savoir s'il est possible d'obtenir un budget ou pas. Par exemple, il y a des demandes de pistes cyclables. Mais cela a un coût. Est-ce réalisable, si oui en combien de temps ?

Quel est le rythme de vos réunions ?

Nous nous réunissons au moins une fois par mois mais cela dépend des commissions. Elles se déroulent à la mairie et il y a toujours deux élus adultes pour nous encadrer.

Quelles sont les idées entendues sur le terrain ?

Il faut écouter ce que les jeunes et les autres se disent. Cela se passe à l'école, à la maison ou même chez le coiffeur où plusieurs personnes se plaignaient du fait qu'il n'y avait plus de magasin de vêtements pour femmes âgées. Il peut également s'agir de questions portant sur l'éclairage en hiver, ou le passage piéton devant la poste.

Quelles sont vos autres obligations d'élus ?

Nous sommes invités aux commémorations. Le maire du CDJ a par exemple lu un texte devant les élus. Ce sont des moments très impressionnants et enrichissants où on a l'occasion de rencontrer des gens qui ont fait la guerre. On leur a même serré la main.

Comment peut-on vous contacter?

Pour l'instant, tout cela se met en place. A la prochaine réunion, on aimerait donner nos numéros, une boîte aux lettres, une adresse mail commune. Bref, on réfléchit à la façon d'être le plus joignable et efficace possible!



VIE CITOYENNE



Pendant tout le mois de février, les Jarnysiens ont pu voter pour les aménagements de voirie, de sécurité et de cadre de vie à effectuer dans les quartiers de la commune en 2016.

Ainsi, 194 personnes ont pris part à ce vote : 102 bulletins ont été déposés à la mairie et 92 par l'intermédiaire du site Internet de la Ville.

es années précédentes, le vote avait lieu sur une soirée lors d'une réunion publique où tous les habitants étaient conviés. Désormais, la durée du scrutin a été allongée à un mois afin d'accroître le nombre de votants. Cet objectif a été atteint puisque le nombre de participants a été multiplié par 4.

A l'issue du vote, ont été retenues les propositions qui ont recueilli le plus de voix dans la limite (basse ou haute) d'environ $50\ 000 \in$ par quartier. Celles-ci représentent un montant de $205\ 445 \in$.

CENTRE-GARE

ruisseau du Rougewald : nettoyage du ruisseau et de ses abords pour 15 000 € (31% des voix exprimées pour le quartier)

avenue Jean Jaurès : rénovation d'un trottoir pour 28 950 € (24% des voix)

rue Victor Hugo : rénovation d'un trottoir du n°25 au n°37 pour $8\,100 \in (23\% \text{ des voix})$

DROITAUMONT

rue du Bois du Four : réfection du trottoir pour 35 750 € (18% des voix)

rue Emile Bouchotte : rénovation de la chaussée et de l'accotement pour 16 400 € (13% des voix)

Il s'agit en fait du premier et du troisième choix des Jarnysiens. La proposition arrivée en deuxième position porte sur la rénovation de la chaussée rue du Bois du Four pour un montant de 33 $000 \in$. Or, le coût cumulé de ces deux premières propositions est de 68 $750 \in$, soit bien au-delà du seuil des $50\ 000 \in$ attribués pour chaque quartier. Aussi, la Ville propose de prendre en compte la rénovation

de la chaussée, dans un deuxième temps, en dehors du budget participatif. Ainsi, ces travaux seront réalisés lorsque la rénovation du trottoir de cette même rue sera achevée.

LOTISSEMENTS

rue Karl Marx : création d'une noue pour remédier au problème d'inondation pour 23 $600 \in (16\% \text{ des voix})$

intersection des rues Montesquieu et Louise Michel : rénovation d'un trottoir et création d'une noue pour $12850 \in (13\% \text{ des voix})$ rue Jacques Duclos : abattage et dessouchage d'arbres pour $8400 \in (11\% \text{ des voix})$

rue de la Cartoucherie : traçage d'une bande de rive pour $370 \in (8 \% \text{ des voix})$

Le coût cumulé de ces travaux est d'environ $45\ 000\ \in$, une somme inférieure à l'enveloppe disponible par quartier. Aussi, la Ville laisse le soin au comité de quartier des Lotissements de déterminer d'ici l'été 2016, à quels travaux seront dédiés les $5\ 000\ \in$ restants.

MOULINELLE:

grotte de Moulinelle : aménagement paysager d'un talus pour $1920 \in (15\% \text{ des voix})$

rue des Ormes : réfection d'un tronçon de la chaussée pour 38 300 € (11 % des voix)

rue des Tilleuls : rénovation de l'aire de jeux pour $14805 \in (11\%)$ des voix)

L'ENSEMBLE DE LA VILLE :

Autour de Jarny : interconnexion des sentiers piétonniers pour $1000 \in (17\%)$ du total de tous les votes confondus)



Le Maire, les élus et les services municipaux effectueront des visites de rues en août prochain :

- mercredi 24 août de 14h00 à 16h00 : quartier des Lotissements
- mercredi 24 août de 16h00 à 18h00 : quartier de Droitaumont
- jeudi 25 août de 14h00 à 16h00 : quartier Centre-Gare
- jeudi 25 août de 16h00 à 18h00 : guartier de Moulinelle

N'hésitez pas à venir à la rencontre des élus lors de cette tournée estivale !

LA MISSION LOCALE DES PAYS DE BRIEY CHERCHE DES PARRAINS ET MARRAINES

Membre du Conseil d'Administration de la mission locale, la Ville de Jarny apporte chaque année une aide financière de 13 500 € afin que les jeunes de notre territoire puissent être accompagnés au mieux dans leur accès à l'emploi et à l'autonomie.

181 jeunes de Jarny âgés de 16 à 25 ans ont été suivis en 2015 par la mission locale des pays de Briey dont 48 reçus en premier accueil. Le montant total des aides directes allouées aux jeunes de la Communauté de Communes du Jarnisy (Fonds d'Aide aux Jeunes, Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Jeunes, allocations pour les Garanties jeunes...) s'élève à plus de 38 000 € dont 23 000 € pour les 16-25 ans de Jarny. Un des dispositifs développés pour accompagner ces jeunes consiste à les parrainer. La mission locale des pays de Briey compte, depuis 1997, un panel de bénévoles, retraités et actifs qui interviennent régulièrement auprès des conseillers techniques afin d'aider les jeunes qui le souhaitent, pour la préparation aux concours (écrits et oraux) et aux entretiens d'embauche, les apprentissages du code de la route, des ateliers de recherches d'emploi...

Par leurs expériences professionnelles et leur investissement personnel, les parrains et marraines partagent des savoirs et créent une relation privilégiée avec les jeunes en leur apportant une qualité d'écoute et des conseils personnalisés.

Le territoire de Briey ne dispose pas de réseau local de parrainage. Les bénévoles impliqués le sont à titre personnel. C'est pourquoi, la mission locale a besoin d'enrichir, de renforcer et de développer son réseau. Elle fait donc appel à toutes les bonnes volontés susceptibles de renforcer l'action des conseillers techniques dans l'accompagnement des jeunes du territoire.

Si vous souhaitez devenir parrain ou marraine, pour plus de renseignements, prenez contact avec la référente-parrainage, Laurence ADJIBA, au 03 82 46 26 61.

NOUVELLE CHARTE de la vie associative

Malgré la baisse drastique des dotations de l'Etat, la Municipalité a fait le choix de maintenir l'enveloppe budgétaire consacrée aux subventions en direction du monde associatif ainsi que la mise à disposition gracieuse de locaux. Cette décision est fondée sur le fait avéré que le tissu associatif crée du lien social, essentiel à la vie de la commune.

Un travail a été mené (au printemps 2015) avec les représentants des associations afin de faire le point sur les relations entre la collectivité et le monde associatif. Il s'agit pour chaque association de savoir ce qu'elle est en droit d'attendre de la Municipalité et inversement, ce que la Ville, en contrepartie, pourra exiger en accordant son aide. Ces différents engagements ont été répertoriés dans un document de référence, une "charte de la vie associative" qui a été adressée à toutes les associations fin décembre.

PRINCIPAUX CHANGEMENTS:

- Mise à disposition du matériel sans intervention des employés communaux pour le montage et l'installation
- Participation des associations à au moins une manifestation organisée par la Municipalité (mise à disposition d'un ou deux bénévoles pour couvrir les besoins en sécurité lors des défilés de carnaval et de Saint-Nicolas, de la fête de la Nature, des festivités du 13 juillet...)
- Communication quant au soutien de la Ville (valoriser son aide et intégrer son logo sur les documents de communication)



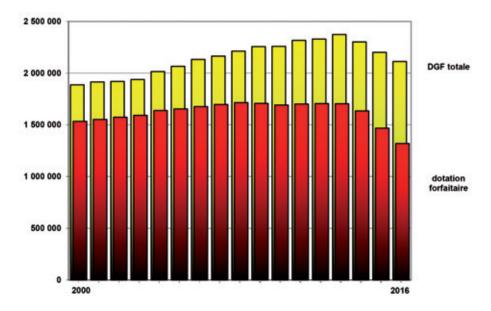
FINANCES

BUDGET: 16^{ème} ANNÉE SANS AUGMENTATION DES

L'étranglement financier de l'Etat s'amplifie

Principal non-évènement de cette loi de finance 2016 : le gouvernement maintient le rythme, ou plutôt la marche forcée annoncée en mai 2014 concernant la baisse des dotations.

Quoi qu'il en soit de la réforme annoncée, nous sommes certains d'un chiffre mais qui est désormais provisoire et sans doute sous-évalué : **550 000 € de moins à terme pour notre Dotation Globale de Fonctionnement (DGF),** dans le meilleur des cas. Cette année, nous aurons 380 000 € de moins par rapport à 2013 sur la dotation forfaitaire. Certains essaient de relativiser cet étranglement : 550 000 €, ce n'est que 7 % des recettes de fonctionnement. Bien sûr. Mais ce chiffre représente surtout 80 % de notre épargne disponible moyenne de ces dernières années. Il correspond à la quasi-totalité de ce que nous parvenons à dégager d'autofinancement annuellement pour financer nos investissements. une fois la dette pavée.



En prenant en compte la DSR (dotation de solidarité rurale) qui est une autre dotation touchée par Jarny et les compensations d'exonérations, qui rappelons-le encore, ne sont que la contrepartie (de plus en plus rognée) par l'Etat des exonérations qu'il a lui-même décidées sur les impôts des communes, la perte totale par rapport à 2013 devrait donc se situer aux alentours de 300 000 € pour 2016.

Ces chiffres étaient des estimations données lors du DOB (débat d'orientation budgétaire). Les notifications qui viennent de nous parvenir de l'Etat sont encore pires que prévu : la baisse effective cette année sera de 373 000 € et certainement au-delà de 600 000 € en 2017.

Une commission d'enquête parlementaire a pu mesurer les dégâts déjà causés par cet étranglement financier. L'investissement public a chuté de 10 % en 2014 et connaîtra la même tendance en 2015. Cela a des conséquences immédiates sur l'emploi local, où les entreprises de bâtiment et de travaux publics réduisent leurs effectifs.

Le gouvernement prendra au total 29 milliards aux collectivités. A l'inverse, dans ce même projet de loi de finances 2016, les mesures en faveur des entreprises représentent 33 milliards en 2016, puis 41 milliards prévus en 2017, pour un impact économique dérisoire. Rappelons d'ailleurs les propos de Monsieur Gattaz, président du MEDEF, qui ne s'interdisait pas de reverser une partie de ce pacte de *"responsabilité"* aux actionnaires.

Il y a bien une volonté de casser des pans entiers des services publics, de marchandiser de plus en plus de secteurs de la société. Imaginons le service jeunesse, les centres aérés, la médiathèque fermés, que resteraitil à nos jeunes et moins jeunes ?

TAUX DES IMPÔTS LOCAUX

Le prétexte de la dette publique

Le cœur de l'argumentaire du gouvernement pour étrangler les collectivités repose sur les efforts que nous devrions tous consentir pour combler le déficit de l'Etat et alléger le fardeau de la dette.

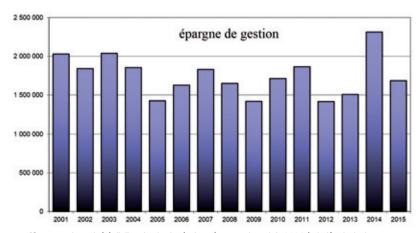
Dès qu'on dénonce l'étranglement financier des collectivités, on répond par le soupçon de gaspillage, de gestion dépensière de l'argent public. Discours assez méprisant relayé par les médias et par tous nos "experts économiques". Or, cette doctrine est une escroquerie. Il faut le répéter inlassablement : la dette existe bel et bien, mais ne serait pas à cette hauteur si l'Etat n'avait pas sacrifié ses recettes dans les années 2000 : baisse de l'imposition sur le revenu, qui a profité principalement aux très hauts revenus, baisse de l'imposition du patrimoine, niches fiscales, bouclier fiscal. Tout cela a coûté des centaines de milliards au budget de l'Etat, contraint de s'endetter. Le mécanisme est bien celui d'une pompe aspirante.

Une part de la dette est donc parfaitement illégitime. Et pour payer le remboursement de cet intérêt et du capital, l'Etat fait semblant de croire qu'il s'agit d'un problème de dépenses et met en œuvre des politiques d'austérité qui diminuent encore le pouvoir d'achat des classes populaires et moyennes.

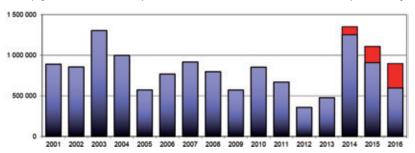
Le problème de la dette en France est un problème de répartition de la richesse et de l'effort fiscal. La France est riche, mais la richesse est concentrée à un petit pôle de la société : 10 000 milliards de patrimoine privé, dont 5 000 milliards détenus par les 10 % les plus riches (chiffres Insee basés sur du déclaratif, donc forcément sous-estimés).

L'état financier de Jarny

La Municipalité de Jarny gère de manière rigoureuse et prudente depuis quinze ans, ce qui lui a permis de dégager assez d'autofinancement pour rénover et embellir la ville. Il suffit de consulter le graphique, afin que chacun puisse constater l'excellence de notre gestion sur le long terme.



[Comme cela avait été dit l'an dernier, le résultat très exceptionnel de 2014 était dû principalement au rattrapage du FDPTP, une dotation que l'Etat avait ... oublié de nous verser les deux années précédentes!]



Le Compte Administratif 2015 parvient encore à maintenir un autofinancement raisonnable, avec une épargne de gestion (recettes moins dépenses de fonctionnement, hors intérêts de dette) de $1683000 \in$.

Cette année, ce résultat honorable provient de la compression de nos dépenses.

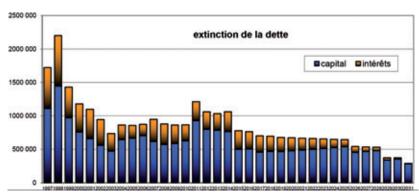
L'épargne disponible (hors charges et produits exceptionnels), qui est le montant d'épargne que l'on peut consacrer à l'investissement, est de $908\ 000\ \ensuremath{\in}\$, au-dessus de la moyenne de ces dernières années (en rouge la Dotation Globale de Fonctionnement perdue).

C'est le résultat de cette bonne épargne de gestion, ainsi que de la baisse de nos remboursements du capital de notre dette, qui passent à partir de 2015 de plus de 760 000 \in à moins de 500 000 \in .

L'annuité totale de dette, de 1 060 000 \in en 2014, se situera désormais autour de 700 000 \in , sensiblement en-dessous des ratios des villes de notre strate.

FINANCES

Notre capacité de désendettement (nombre d'années pour rembourser la dette totale avec notre autofinancement) est de 5 ans, très bon résultat. Ce résultat de notre capacité d'autofinancement, encore honorable, ne doit pas nous leurrer. Ce qui est à l'œuvre aujourd'hui, c'est bien un assèchement par l'Etat de nos possibilités d'investir. Il n'est plus question aujourd'hui de gestion rigoureuse, mais de risque de casse de services publics. L'excédent d'investissement de 2015 est important (1 586 000€) et conjoncturel, et correspond globalement à l'excédent de fonctionnement capitalisé en 2014 de 1 625 000 €. Il est dû



[L'annuité de capital de dette a été momentanément plus élevée entre 2011 et 2014 à cause du remboursement anticipé de la dette EPF (sans indemnité) sur des terrains acquis par eux et cédés à la Ville.]

entre autres à la volonté de constituer une enveloppe pour le dernier grand projet du mandat, le carreau de mine de Droitaumont, en évitant autant que possible le recours à l'emprunt. L'excédent de fonctionnement 2015 de 1 035 000 € et le report d'investissement s'ajoutent à l'excédent d'investissement pour donner un excédent global, hors restes à réaliser, de 2 850 000 €.

Les orientations budgétaires

Les années qui viennent vont donc être très dures. Malgré tout, et vu la dégradation des conditions de vie de nombre de nos concitoyens, nous nous efforcerons de ne pas recourir au levier fiscal pour dégager des marges de manœuvre.

Les taux de taxe d'habitation et du foncier resteront inchangés comme depuis plus de dix ans maintenant, après que nous ayons fait baisser la taxe d'habitation de 10 % en 2004. La compression des dépenses est donc à l'ordre du jour, ce n'est plus une nouveauté. Il y aura un coût en termes de qualité du service public. L'investissement lui aussi souffrira : le seul engagement pluriannuel en cours est le carreau de mine de Droitaumont, prévu sur 2016-2017 pour un montant de 2 160 000 € dont 1 860 000 € pour 2016. Le reste de l'excédent 2015 sera affecté à des travaux d'entretien du patrimoine, voirie et bâtiments.

LES INVESTISSEMENTS PROGRAMMÉS POUR 2016

Nous poursuivons notre objectif de développement de Jarny et de ses quartiers avec comme fil conducteur la qualité du cadre de vie de ses habitants. Cette année encore, 875 000 € seront investis dans les voiries de la commune grâce au marché annuel de rénovation de voirie pour 200 000 € (dont les travaux de voirie votés dans le cadre du budget participatif); à quoi s'ajoute une enveloppe supplémentaire de 100 000 € pour les travaux sur la voirie et le réseau d'eau pluviale. Des marquages au sol seront réalisés pour 20 000 €.

Deux opérations-phares margueront cette année :

- les travaux aux abords du lycée avec une enveloppe de 540 000 € pour la rénovation du trottoir de la rue des Tuileries et l'aménagement d'un parking à l'angle des rues de la Tuilerie et Albert 1er,
- la poursuite de la réhabilitation du carreau de mine de Droitaumont pour le transformer en une salle socioculturelle et un espace festif, soit 1 860 000 €.

Les bâtiments municipaux (hors équipements sportifs) bénéficieront cette année de 282 000 € d'investissement dont l'aménagement d'une cuisine dans les salles de quartier des Lotissements et de Moulinelle. Nos efforts se concentreront sur la réhabilitation de l'école de musique. Dans la poursuite des travaux réalisés par nos services cette année (mise en peinture du hall d'entrée, ponçage et vitrification de parquet...), nous investirons 165 000 € pour le remplacement des fenêtres, la poursuite de la vitrification des parquets, la rénovation des toilettes et enfin la création d'une salle acoustique. Pour protéger et sécuriser les bâtiments municipaux, nous continuerons l'installation de vidéosurveillance pour 25 000 €. Il s'agit en fait d'un plan pluriannuel qui perdurera jusqu'en 2020.

En 2016, 384 000 € seront investis dans les bâtiments et équipements sportifs avec la construction d'un club-house au stade Gnemmi, des travaux dans les gymnases suite aux infiltrations d'eau, la pose de grilles au city-stade et skate-park du centre-ville et des travaux d'étanchéité au club-house du stade Delaune. Dans la continuité des nombreuses actions environnementales menées depuis 2001, deux opérations importantes seront réalisées cette année : 90 000 € seront investis dans la rénovation du château de Moncel et l'entretien de son parc et 15 000 € seront consacrés à notre projet de circulation douce.

De plus, dans le cadre de plan de développement des écoles, nous poursuivrons nos investissements à hauteur de 210 000 €, avec la poursuite de la rénovation des huisseries de l'école Saint-Exupéry, l'aménagement de nouveaux sanitaires à l'école Pablo Picasso, la pose de nouvelles gouttières à l'école Marcel Pagnol et le renouvellement de mobilier.

Enfin, nous continuerons nos engagements en matière d'accessibilité avec l'aménagement de toilettes au château de Moncel pour 30 000 €, la réalisation de sanitaires à la salle de quartier des Lotissements et au gymnase Auguste Delaune pour 15 000 € chacun.10 000 € seront également investis dans la mise en accessibilité des voiries (abaissés de trottoirs...).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Fête de la Nature 2016

Le Domaine de Moncel va accueillir le dimanche 4 septembre 2016, sa 14ème Fête de la Nature.

ur une dizaine d'hectares, ce seront plus de 80 exposants (marché Bio, commerce équitable, terroir, artisanat, produits et matériaux naturels), des associations spécialisées (naturalistes, chasseurs, randonneurs, jardiniers, pêcheurs, apiculteurs...), de nombreux animaux, des spectacles et des animations pour les enfants (promenade en poneys, calèche-taxi, château-toboggan gonflable, tir à l'arc...). Toutes les animations et activités proposées sont gratuites et ouvertes à tous !

NOUVEAUTÉ 2016!

Monstres Jeux!

Sorti d'une fête foraine de chimères, un personnage, mi-dompteur, mi-berger, déballe sa petite quincaillerie récréative. Fabriqués à partir de vieux bois, de bois flotté et de matériaux de bric et de broc, une douzaine de jeux, s'animent grâce aux manipulations des enfants. Des jeux en forme de personnages abracadabrantesques - un peu à la façon des monstres de foires de l'époque -, qui sont également objets ludiques. (Théâtre de la Toupine)

Grand spectacle équestre "La Guérinière" avec la troupe du Ménil Saint Michel



De l'escrime de pointe à la voltige, en passant par la poste hongroise et la hauteécole, revivez avec nous l'entrainement des dévoués du roi aux techniques de guerres... Vous découvrirez également le travail de nos écuyers qui excellent dans l'art de dresser les chevaux avec légèreté, et de nos voltigeurs qui, lancés au triple galop, enchaînent des acrobaties équestres à vous couper le souffle!



INFOS UTILES

Entrée libre de 9h00 à 19h00 **Restauration rapide sur place**

Navette en bus disponible à partir de 11h00. Départ toutes les ½ heures : 11h00 : Grotte de Moulinelle / 11h05 : Gare / 11h10 : Bricomarché / 11h15 : Mairie

> Vaste parking gratuit sur place / Renseignements au 03 82 33 14 54

AIDES FINANCIÈRES

Dans le cadre de sa politique de développement durable et dans l'objectif de promouvoir la récupération de l'eau de pluie et du compostage destinés à l'activité de jardinage, la Ville de Jarny vous propose d'acquérir à tarif préférentiel :



RÉSERVATION ET RENSEIGNEMENTS Service Développement Durable Tél: 03 82 33 14 54 Courriel: environnement@jarny.fr

MARCHÉ FERMIER

Le marché des producteurs locaux rencontre un grand succès auprès des Jarnysiens. Tous les mardis de 16h à 19h sur la place du marché (en face de la mairie), les producteurs vous proposent de trouver en un même lieu des fruits, des légumes, du pain, du fromage, du miel...



NOUVEAU!

Venez découvrir et déguster sur place de nouveaux produits fabriqués localement : confiseries artisanales et boucherie/charcuterie!

Gisèle RÉMOND Le sens de l'engagement

La citoyenneté se définit d'un point de vue juridique par la possession de la nationalité française et de ses droits civiques et politiques. Mais elle se définit aussi, indépendamment de la nationalité française, comme une participation à la vie de la cité. Gisèle Rémond, qui a accompli toute sa carrière professionnelle au lycée Jean Zay, a aussi été une élue locale durant trente ans.

lue pour la première fois en 1971 sur la liste d'union pour une gestion sociale, moderne et démocratique présentée par le Parti Communiste Français, celle qui sera nommée plus tard adjointe aux affaires scolaires, loisirs jeunesse et aux jumelages se rappelle comment la proposition d'être candidate lui a été faite :

"A l'époque, les femmes ne se bousculaient pas sur les listes proposées et c'est en tant qu'épouse d'un ouvrier de la sidérurgie, active comme syndiquée au lycée que René Gergen m'a sollicitée pour être sur la liste." "Déjà enfant, j'aimais aider, m'investir dans des projets collectifs."

Participant à des colonies de vacances dès l'âge de six ans et interne durant toute sa scolarité, l'enfant apprendra le sens de l'engagement citoyen qui traverse sa vie depuis toujours.

La liste d'union démocratique de Jarny de l'époque a, sans conteste, marqué les grands axes de la politique municipale. Elle avait à coeur de défendre d'abord les intérêts des gens du peuple et d'agir avec force en faveur de la paix.

"C'est ainsi que je me suis vue confier la responsabilité du comité de jumelage entre Jarny et les trois villes d'Europe : Linkenheim-Hochstetten (dans l'ancienne RFA dès 1966), Gröditz (dans l'ancienne RDA à partir de 1969) et depuis 2004 Popoli (en Italie) "

AU SERVICE DES AUTRES

Gisèle accepte la proposition car sa nature profonde est de s'engager au service des autres.



MAG le magazine de la commune - Mai 2016

citoyen

Depuis le début de cette politique d'échanges et d'amitié, Gisèle Rémond défend

"ce moyen simple et convivial de tisser des liens entre citoyens européens en développant des projets communs sur des sujets qui concernent les diverses populations de nos villes respectives : l'intégration locale mais aussi le développement économique ou la culture. La jeunesse et les associations sont les leviers concrets en faveur des jumelages. Les programmes des activités communes sont élaborés au cours de rencontres régulières. Très concrètement, cela se traduit par des rapprochements entre citoyens de diverses sensibilités. Avant 1980, cela concernait principalement les pompiers, l'harmonie municipale, la croix rouge, les élus. Aujourd'hui, participent également aux échanges, diverses associations sportives, des personnes du 3^{ème} âge, les jeunes sapeurs-pompiers. Des échanges avec les enfants des écoles et des collèges ainsi que des camps d'été sont organisés conjointement."

TOUJOURS ENGAGÉE

Aujourd'hui en retraite et sans mandat électoral, Gisèle Rémond ne s'est pas pour autant assise sur le bord du chemin pour regarder la vie passer devant elle.

"Je suis toujours engagée au plan politique au PCF et syndical à la CGT. En même temps, je participe à plusieurs commissions municipales telles que l'environnement, la ieunesse. les fêtes et cérémonies et le Centre d'Animation Local et Culturel (CALC), en plus bien sûr de mes responsabilités au sein du Comité de jumelages."

On peut difficilement être complet lorsqu'on se risque à parler de tout ce

que recouvre l'engagement citoyen de Gisèle Rémond. Cependant, un mot mérite encore d'être dit sur l'association "Belles Vacances".

"Lorsque notre regretté ami Henri Bezon est devenu maire, il m'a confié la délégation des vacances et je suis devenue présidente de "Belles Vacances". L'ambition de cette association était grande et dans le droit fil de notre politique en faveur du plus grand nombre. C'est ainsi que des centaines d'enfants ont bénéficié de classes de mer au sein du centre municipal "Jarny Océan". Mais ce cadre a profité aussi aux familles, aux personnes âgées et à la jeunesse de la commune pour des vacances prisées durant de nombreuses années."

NOUVELLES PROPOSITIONS

Avec le temps, les besoins et attentes de la population ont évolué et Jarny Océan est arrivé au terme de sa mission sociale. Construit en 1974, le site nécessitait de lourds et coûteux travaux. La commune a donc décidé de vendre son bien en 2005-2006. Pour autant. comme le précise Gisèle Rémond,

"la Municipalité a depuis mis en place de nouvelles propositions de vacances qui changent d'année en année au service des enfants et des personnes âgées ainsi que pour les familles."

Dans son livre "Secrets de jeunesse", Edwy Plenel, le créateur de Médiapart. donne une définition du citoven qui traduit bien la vie militante de Gisèle Rémond : "le citoyen n'est pas un consommateur. C'est un producteur, d'idées, de convictions, d'engagement, de solidarité."

LA VIE QUI VIENT, LA VIE QUI VA...

suite Jarny Mag 21

NAISSANCES

Léo FINCK 08/12/2015 • Feyed BENCHERIF 18/12/2015 Yanis BOUROGAA 19/12/2015
 Timéo DECK D'ANTUONO 19/12/2015 • Lison CHERIF 28/12/2015 • Léa GRANDPIERRE 10/01/2016 • Ryan STAUFFER 13/01/2016 • Zoé RIESE 21/01/2016 • Tony ZABÉE 02/02/2016 • Loris DE MICHELE 05/02/2016 • Léo DERULLE 07/02/2016 • Luna MULLER 12/02/2016 • Lena MAINHARDT 16/02/2016 • Justine FAGES 21/02/2016 • Krystal RICHARD 01/03/2016 • Clara FRANCI 09/03/2016 • Lisa MICHAUD 10/03/2016 • Elysa BERTIN 18/03/2016 • Baptiste BECART 23/03/2016

MARIAGES

Eric MAZURE et Dominique JACQUEMIN 11/12/2015 • Anis MRAD et Nawel BELAID 12/12/2015 • Francis BROCHERAY et Fabienne PUTZ 23/01/2016 • Romain HUCK et Anthony PAPPADIA 13/02/2016

DÉCÈS

Lakhdar CHERFI 02/12/2015 • Marie DONATI veuve NAGEL 05/12/2015 • Thérèse HINKA épouse BOLLINI 07/12/2015 • Jean-François LE YONDRE 07/12/2015 Yamina HASSANI veuve CHERIFI 08/12/2015 Julien VOYÉ 13/12/2015 • Ginette THOMAS veuve KILL 14/12/2015 • André BURIETZ 18/12/2015 • André MARTEL 21/12/2015 • André COLLINET 23/12/2015 • Yamina BELKACEMI veuve BABACI 28/12/2015 • Colette MALASSIS veuve QUERVAUX 28/12/2015 • Françoise WERNER épouse MATKOWSKI 31/12/2015 • Emma FRANCESKIN veuve MONTEL 05/01/2016 • Simone WILLÈME veuve LEPEZEL 06/01/2016 • Christelle LAURENT épouse SEVETTE 10/01/2016 • Janina NOWAK veuve MARITANO 16/01/2016 • Renée ANDRÉ veuve NEU 17/01/2016 • Daniel CHRISTOPHE 17/01/2016 • Charlotte DONNEN veuve MICHELET 27/01/2016 ● Jean FIORA 01/02/2016 • Noemi MONTI veuve MINGARELLI 03/02/2016 • Brigitte IUNG 08/02/2016 • Elisa ROSSI veuve NICOLETTI 09/02/2016 • Anna VIEL veuve CAMPAGNOLO 10/02/2016 • Pierre DURCIK 15/02/2016 • Eric DOSTERT 04/03/2016 • Liliane GALLAIRE 04/03/2016 • Larbi BERRABAH 13/03/2016 • Eve OSSOLA 14/03/2016 • Claudine BONNET veuve PIERRAT 15/03/2016 • Philippe GREVISSE 16/03/2016 • Régina ZALEWSKI épouse MEYER 21/03/2016

CULTURE



LA SAISON 2016/2017 À DÉCOUVRIR DÉBUT SEPTEMBRE!

La 3ºmº édition de notre plaquette culturelle recensant pour 2016-2017 les manifestations initiées par le service culturel de la mairie, la médiathèque, la compagnie du Jarnisy et la communauté de communes du Jarnisy, sera disponible début septembre en mairie de Jarny, dans les lieux publics de la ville et dans les centres culturels des environs. Des panneaux récapitulant la saison seront installés à la Maison d'Elsa, Maison des associations, salle Jean Lurçat, Espace Gérard Philipe et centre Jules Romains. La saison sera renouvelée, riche et variée, toujours de qualité, critère essentiel de programmation.

SPECTACLES À VOIR À JARNY de mai à octobre 2016!

PROGRAMMATION DU SERVICE CULTUREL DE LA MAIRIE

FÊTE DE LA MUSIQUE SUR DEUX JOURS

SAMEDI 25 JUIN 2016 À 20H30

soirée Cabaret de l'école de musique de Jarny sur le thème de la Chanson française à la salle Jean Lurçat. Billets gratuits à retirer en mairie à partir du lundi 13 juin 2016.

DIMANCHE 26 JUIN 2016 À PARTIR DE 15H

divers ensembles d'élèves de l'école de musique avec la participation de JIG, des élèves de la classe de chant, de Vent d'Anges au square Toussaint (repli salle Jean Lurçat si mauvais temps). Buvette et restauration sur place.



© Jean-Pierre Adami

SAMEDI 17 SEPTEMBRE 2016 À 14H30 Balade contée "Au bal des arbres" par Simone Forestat (conception et jeu) et Jean-Yves Pion (accompagnement guitare) au domaine de Moncel, dans le cadre des Journées du Patrimoine. Réservation en mairie à partir du lundi 29 août 2016.



DIMANCHE 9 OCTOBRE 2016 À 15H

concert de l'Orchestre d'Harmonie de Vittel à la salle Jean Lurçat. 60 musiciens sur scène. Au programme : musique classique, de film et de variété. Billets gratuits à retirer en mairie à partir du lundi 26 septembre 2016.

Ces deux derniers spectacles s'inscrivent dans la programmation 2016/2017 du service culturel de la Ville. Malgré la baisse drastique des dotations de l'Etat aux collectivités, la Municipalité a fait le choix de maintenir l'enveloppe budgétaire consacrée à la culture de même que la gratuité des spectacles qu'elle organise.

PROGRAMMATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU JARNISY

SAMEDI 28 MAI 2016 À 20H30 3ºmº soirée dans le cadre de la 8ºmº édition des lauréats de la nouvelle chanson à l'Espace Gérard Philipe.

> Tarifs: 10 €/8 € Réservation à l'EGP au 03 82 33 53 38



VENDREDI 24 JUIN 2016 À 20H30

Concert d'ouverture des Estivales à Jarny dans le cadre du 10 anniversaire avec Christophe de Barallon et son blues mâtiné de chanson française, au square Toussaint (repli à l'Espace Gérard Philipe si mauvais temps). Excellent guitariste mais aussi authentique show man, cet artiste entrainera le public dans un univers plein d'humour!

Entrée libre / Informations au 03 82 33 53 38

MÉDIATHÈQUE: PROGRAMME DE MI-MAI À OCTOBRE 2016

LES ANIMATIONS

Les animations de la médiathèque sont gratuites et ouvertes à tous. Les places étant limitées, il vous est demandé de réserver au 03.82.33.11.41 ou par mail à mediatheque@jarny.fr.

MOTS DOUX ET P'TITS BOUTS pour les tout-petits de 0 à 3 ans



- Mercredi 25 mai à 10h et 16h30 spécial jeu
- Vendredi 27 mai à 10h spécial jeu

IL ÉTAIT UNE FOIS LES CONTES...

pour les enfants de 4 à 7 ans.

Deux séances à 15h et 16h un mercredi par mois :

• 18 mai : Les mamans

ASTRONOMIE pour les 8 à 12 ans Atelier animé par M. Sausse les samedis à 10h30 :

- 14 et 28 mai
- 11 et 25 juin

LES EXPOSITIONS SPÉCIAL "JEU"

JUSQUE FIN JUIN: Exposition en vitrine des œuvres de Jean Morette sur le jeu DU 7 AU 18 JUIN: Exposition sur la conception d'un jeu vidéo et quizz EN JUILLET ET AOÛT: Exposition de photos "La médiathèque et vous" illustrant l'appropriation du lieu par les différents publics accueillis.

En lien avec la Fête de la Nature à Jarny : DU 1^{ER} SEPTEMBRE AU 1^{ER} OCTOBRE

Exposition photographique de Viviane Zenner sur les étangs de Lorraine

LA PROGRAMMATION CULTURELLE SPÉCIAL "JEU"

SAMEDI 14 MAI À 15H

Blind test musical

Participez au quizz musical : qui découvrira le plus de titres ?

Sur inscription, public adulte et ado.

SAMEDI 28 MAI À 14H30

Après-midi jeu animé par le Nouvel Espace Ludique. Jouez en famille à la multitude de jeux proposés par l'association "le Nouvel Espace Ludique". Entrée libre.

SAMEDI 11 JUIN À 15H

Ciné guizz

Du pop-corn, un grand écran, des questions autour du cinéma : moteurs... action ! Sur inscription, public adulte et ado.

LES CONCERTS

EN PARTENARIAT AVEC L'ÉCOLE DE MUSIQUE DE JARNY



A l'occasion de la Fête de la musique SAMEDI 18 JUIN À 14H30

Concert pop-rock pour enfants
de Echo Lali

SAMEDI 21 MAI À 15H Concert de la classe de chant de Jarny dirigé par Samuel Weisser



CONCERTS GRATUITS, ENTRÉE LIBRE

FERMETURE ESTIVALE

LORS DES VACANCES D'ÉTÉ, LA MÉDIATHÈQUE SERA FERMÉE DU 24 JUILLET AU 8 AOÛT INCLUS. RÉOUVERTURE LE MARDI 9 AOÛT À 14H.

La boîte de retour sera fermée durant cette période : nous vous demandons d'attendre la réouverture de la médiathèque pour rendre vos documents.

Par ailleurs, le prêt de documents sera augmenté (de 7 à 10 livres) et le délai d'emprunt prolongé.



PROGRAMMATION DE LA CIE DU JARNISY

VENDREDI 27 MAI / 20H30 / THÉÂTRE-MAISON D'ELSA Triptyque Mémoire ouvrière / AZEOTROPES

AZEOTROPES est un collectif de dix musiciens accueilli en résidence par la Cie du JARNISY pour deux ans au Théâtre-Maison d'Elsa de Jarny. Ils ont consacré leur première année de résidence à l'élaboration d'un triptyque autour de la mémoire ouvrière dont les trois parties seront présentées le 27 mai.

Tarifs: 10 € / 8 €

Informations et réservations au 03 82 33 28 67 /

com@jarnisy.com

DU 16 AU 30 JUIN / THÉÂTRE-MAISON D'ELSA

Quinzaine des ateliers

La Cie du JARNISY présente ses ateliers de théâtre amateur, et notamment ceux du collège Lucien Pougué de Rémilly, de l'Espace Molière de Talange et l'Atelier du Jarnisy.

Tarif unique : 5 €

Programmation détaillée prochainement, plus d'informations au 03 82 33 28 67 / com@jarnisy.com



© Emilie Salquebre

DU 5 AU 19 OCTOBRE THÉÂTRE-MAISON D'ELSA

Les Rencontres

Dans le cadre des *Rencontres*, la Cie du Jarnisy propose une programmation culturelle et artistique à travers un cycle d'évènements autour du thème Travail et Identité. Les rencontres 2016 se veulent être un temps d'échange autour du rapport culturel et affectif que chacun entretient avec le travail. Divers artistes et compagnies viendront partager ce moment. Une projection-débat, une présentation publique ainsi qu'une exposition complèteront la programmation.

Tarifs: 12 € / 10 € / 8 € / 5 €

Informations: Cie du Jarnisy / 16A avenue Patton, 54800 JARNY / 03.82.33.28.67 / com@jarnisy.com.

DU 5 AU 8 OCTOBRE / 20H30 THÉÂTRE-MAISON D'ELSA

Une semaine de péché / Cie l'escalier

Auteur : Folke Fridel / Adaptation et mise en scène : Sandrine Gironde / Interprétation : Jean-Marc Bourg L'ouvrier Konrad Johnson, alias n°403, a décidé de s'accorder une semaine de congé — ou plutôt, selon sa propre expression, une semaine de *"création"* forcément entachée de péché. Ce qu'il désire créer, c'est avant tout lui-même. Sept longs jours pour entreprendre cette libération. Audelà des adversaires attendus, son univers entier paraît se liguer contre lui afin de faire échouer son projet.

14 OCTOBRE / 20H30 / THÉÂTRE-MAISON D'ELSA

Control / Cie les Patries imaginaires

Mise en scène : Perrine Maurin / Textes : Perrine Maurin, Gurshad Shaheman / Dramaturgie et jeu : Gurshad Shaheman / Chorégraphie et danse : Vidal Bini / Musique live : Anthony Laguerre

À partir de différentes situations de contrôle, cette pièce explore ce qui nous pousse à "surveiller et punir": pulsions, éducation, logique politique, lobby sécuritaire... Il s'agit d'interroger de manière sensible ce besoin de contrôle qui hante la société. Entre concert rock, théâtre documentaire et pièce dansée, ce voyage au sein du contrôle social nous plonge de manière troublante dans un univers de science-fiction. Et pourtant il s'agit bien d'aujourd'hui...

DU 10 AU 18 OCTOBRE / THÉÂTRE-MAISON D'ELSA ET COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU JARNISY (PROGRAMMÉ CHEZ L'HABITANT)

Histoire passionnante de la vie d'un petit ramoneur savoyard / Cie Histoire(s) Vraie(s)

Mise en scène : Hervé Lang / Interprétation : Yves Thouvenel

En 1955, sur un carnet d'écolier, Joseph Laurent Fénix, illettré, écrit phonétiquement, son par son, sa vie de misère et de débrouille, et présente dans une langue savoureuse, la sienne propre, un véritable récit populaire. Tout un univers est ainsi restitué, celui des campagnes de la Savoie du début du XX° siècle, celui des ramoneurs, et bien sûr celui de la piétaille déchirée, "gueules cassées" de la Grande Guerre. La création d'Histoire passionnante de la vie d'un petit ramoneur savoyard est prévue pour le premier trimestre 2017. Dans le cadre des Rencontres, la Cie Histoire(s) Vraie(s) propose une avant-création composée de lectures sur tout le territoire du Jarnisy, chez l'habitant et au Théâtre-Maison d'Elsa.

LA CIE DU JARNISY DU 9 AU 26 JUILLET AU FESTIVAL OFF D'AVIGNON



La Cie du JARNISY a été sélectionnée par la nouvelle région Alsace Champagne Ardennes Lorraine pour présenter son spectacle Marguerite D, troisième volet du triptyque DoltoDalidaDuras. au Théâtre La Caserne des Pompiers. Marquerite Duras, figure majeure du XXº siècle : Tout le monde connaît l'écrivain mais qu'en est-il de la femme ? Loin du mythe, *Marguerite D* propose un voyage intime et étrangement familier. Le texte est une écriture originale construite à partir d'interviews et d'entretiens radiophoniques et télévisuels de Duras. C'est une parole vivante, joyeuse et touchante. Duras y évoque son enfance et son adolescence passées en Indochine, les liens puissants qu'elle entretenait avec sa mère et ses frères. l'alcool et l'amour. Ce spectacle raconte la drôlerie et la douleur de vivre. Une marionnette, petite fille imaginaire, une marionnettiste comme une présence silencieuse, des images et des bribes de musique suscitent les souvenirs de Duras. J'ai des souvenirs fulgurants, si forts que l'écrit ne pourra jamais les évoquer. Ça vaut mieux, tu ne trouves pas ? Vous ne trouvez pas ?

JOURNÉES DU PATRIMOINE LES 17 ET 18 SEPTEMBRE



Le 10ème numéro de Jarny Patrimoine portera cette année sur le lycée Jean Zay dans le cadre de son 50^{ème} anniversaire. Il sera rédigé par les services municipaux et comprendra des interviews d'anciens élèves, anciens professeurs et ancien CPE. La brochure sera disponible en mairie de Jarny à partir du lundi 19 septembre.

La Ville a souhaité renouveler ses actions en mettant à l'honneur le patrimoine naturel. C'est pourquoi cette année, notre remarquable domaine de Moncel sera mis en valeur avec "Au bal des arbres", une balade contée par Simone Forestat, accompagnée en musique par Jean-Yves Pion, le samedi 17 septembre 2016 à 14h30.

Les traditionnelles visites guidées, à l'église Saint-Maximin par Nicole Bourlier et au château de Moncel par Pierre Gossot, auront lieu le dimanche 18 septembre 2016 à 14h et à 16h.

SAUVEGARDE DU PATRIMOINE JARNYSIEN

Pendant 4 ans, une équipe de 6 Jarnysiens a consulté les délibérations du conseil municipal de 1858 à nos jours, voyage très intéressant qui a permis de comprendre l'évolution de la commune.

Un premier compte-rendu a été donné à la population le 20 février 2013. La Municipalité souhaite valoriser ce travail par l'édition d'un livre sur l'histoire de Jarny. Celuici est encore à l'état de projet. Beaucoup de documents (photos, cartes postales...) sur les commerces et artisans d'antan, les mines et le chemin de fer, la vie culturelle et associative de l'époque sont probablement dans les tiroirs

de familles jarnysiennes. Afin d'enrichir son travail, le groupe serait très reconnaissant envers ceux qui le veulent bien, d'apporter leurs documents en mairie le 1er jeudi de chaque mois de 16 à 18 h. Ces documents seront photographiés ou reproduits et restitués à leurs propriétaires. Un grand merci pour la mémoire jarnysienne.

ANIMATION

Fête foraine du 21 au 24 mai

La place Leclerc accueillera la fête foraine du samedi 21 au mardi 24 mai 2016.

40 forains et 60 attractions seront au rendez-vous pour distraire petits et grands.

Comme d'habitude, tous les manèges seront à demi-tarif le mardi 24 mai et le feu d'artifice sera tiré à 23 heures.





Thé dansant des retraités le 16 octobre

Le traditionnel thé dansant offert aux retraités par la Municipalité aura lieu dimanche 16 octobre 2016 de 15h à 19h, salle Jean Lurçat.

350 personnes y sont attendues.

L'animation est assurée par l'orchestre "Angelo Orchestra". Un transport est prévu par minibus et peut même sur demande être adapté aux personnes à mobilité réduite.

Les 50 ans du jumelage franco-allemand

Nos amis Allemands des villes jumelles de Jarny seront les invités de la Municipalité à la célébration de notre Fête Nationale les 13 et 14 juillet prochains et du cinquantenaire du jumelage. Pour nous en parler, Marielle De Souza (adjointe chargée des fêtes et cérémonies) et Laëtitia Lux (conseillère municipale déléguée aux jumelages et vacances).

CONSEIL MUNICIPAL EXCEPTIONNEL

Le 14 juillet, sera organisé un conseil municipal exceptionnel pour renouveler l'amitié franco-allemande entre nos deux villes. De plus, une sculpture symbolisant l'amitié entre les peuples sera inaugurée dans le patio de la mairie.

Chacun se souvient de la réussite de la célébration de l'année dernière. Mais pour 2016, un évènement s'ajoute à la fête Nationale.

Nous ne pouvions passer à côté du cinquantenaire du jumelage franco-allemand. En conséquence, nous nous sommes dit que cela devrait donner une dimension festive particulière car 50 ans, cela se fête! Nous mettons tout en œuvre pour que ce cinquantenaire soit vraiment réussi!

50 ans, c'est long pour un jumelage?

Oui, nous avons cette chance d'avoir une histoire longue en commun. Et nous entretenons toute l'année de nombreux échanges : beaucoup d'associations vont en Allemagne, les écoles, le club de foot se déplacent. C'est continu et pour tout ce qui concerne les échanges francoallemands, la Municipalité travaille en étroite collaboration avec le comité de jumelages.

Quelles sont les festivités qui sont au programme ?

Nous n'avons pas encore tout finalisé mais comme nos amis allemands seront présents, toute la délégation du comité a été invitée, ainsi que les anciens, sans oublier les associations qui ont échangé avec les associations des villes allemandes. Nous avons aussi voulu associer les scolaires : les enseignantes et directeurs d'écoles seront invités.

Donc, le thème de cette année est...?

Pour commémorer les 50 ans d'amitié entre nos villes, nous allons organiser une guinguette, installée essentiellement au square Toussaint, où tout le monde est invité à venir habillé comme il y a un demi-siècle! L'orchestre "Les Cherry's" sera de la partie! La chanteuse nous préparera pour l'occasion un répertoire franco-allemand!

Des temps forts sont prévus. En plus du magnifique feu d'artifice encore plus exceptionnel cette année, un lancer de lanternes volantes sera organisé. Ces lantemes seront distribuées à tous les enfants présents sur le site.

Quant aux stands, ils seront tenus par une quinzaine d'associations. La commune leur met à disposition tout le matériel nécessaire. Mais cette année, les stands seront spécialement décorés sur le thème du 50ème anniversaire.

Qu'attendez-vous de cet évènement ?

50 ans de jumelage, c'est important. C'est pourquoi, nous organisons une belle fête, conviviale, pour célébrer cette amitié qui dure et s'est renforcée au cours du demisiècle passé. Il est donc important que les gens s'amusent et vivent des moments inoubliables.



ÇA S'EST PASSÉ À JARNY



Les retraités honorés par la Municipalité

e rendez-vous à ne manquer sous aucun prétexte a bien eu lieu le dimanche 21 février 2016 pour 560 résidents de la commune, heureux de se retrouver pour partager dans la bonne humeur un bon repas et danser tout l'après-midi au rythme de la musique de l'orchestre "Angelo Orchestra". Lors de cette réception, la Municipalité a rendu hommage à ses doyens, Bérénice Vasseur et Marcel Cunin, ainsi qu'à Joël Michel, né un 21 février.

Pose de la 1^{ère} pierre du nouveau centre d'incendie et de secours de Jarny

e vaste terrain de 4 365 m2, situé à l'angle des rues Emile Zola et Henri-Bezon, a été cédé à l'euro symbolique par la Ville de Jarny. Il accueillera le futur centre d'incendie et de secours de Jarny, spacieux et moderne, à la grande joie du capitaine Sonzogni qui dirige la caserne. Philippe Mahé (Préfet



de Meurthe-et-Moselle), Jacky Zanardo (Maire de Jarny), Gauthier Brunner (Président du Conseil d'administration du SDIS 54), Mathieu Klein (Président du Département) et Manuela Ribeiro (Conseillère départementale) ont posé la première pierre de la nouvelle caserne le jeudi 3 mars 2016. A l'unanimité, cette construction s'avère nécessaire et légitime vu les effectifs (45 volontaires) et le nombre d'interventions effectuées (1 200 en 2015). La durée prévue de construction de ce nouvel édifice est d'un an. Son coût global est de 2 150 000 € TTC. ■

Remise de la médaille de la Ville

e Maire a remis, le samedi 5 mars 2016, la médaille de reconnaissance de la Ville à trois personnes méritantes pour leur aide et leur engagement bénévoles en milieu associatif. Maria Ballarini a été récompensée pour plus de 50 ans d'investissement au Secours catholique, Louis Léonard pour près de 20 ans d'activités bénévoles à la section locale de l'ACPG-CATM (anciens combattants de l'Algérie, de Tunisie et du Maroc) et Marcel Cunin pour plus de 40 ans d'engagement à la FGRCF (fédération générale des retraités des chemins de fer).

Festivités de Carnaval

n collaboration avec la Ville de Jarny, Le CALC (Centre d'Animation Local et Culturel) organise chaque année les festivités de Carnaval et ne se ménage pas pour que tout soit réussi. Un spectacle gratuit d'Echo Lali suivi d'un bal costumé ont fait la joie des enfants et des parents le samedi 19 mars à la salle Jean Lurçat. Le dimanche 20 mars, la grande cavalcade a démarré de la place de la Gare,

accompagnée par diverses

formations musicales et de nombreuses animations tout au long du défilé. Elle était composée de la voiture-décor ballons, de la batucada des Desjantés, de mascottes Disney, des écuries de Moncel et de la voiture confettis, du carosse du couple royal, de jongleurs et monocycles, de la fanfare et des majorettes de Musique Champagne, des percussions portugaises Os Reis Dos Bombos, de la troupe de djembé Mami Mousso et des tambours du bronze. Défi pleinement relevé, le CALC peut être fier du travail entrepris. Le succès a été de la partie!



TRIBUNE LIBRE

MAJORITÉ

FUSIONS FORCÉES POUR QUEL RÉSULTAT?

Le 05 octobre 2015, le Préfet de Meurthe-et-Moselle présentait sa carte de l'intercommunalité établie conformément à la loi NOTRé (Nouvelle Organisation Territoriale de la République). En ce qui concerne notre territoire, il est proposé de regrouper les trois intercommunalités suivantes : la Communauté de Communes du Jarnisy, la Communauté de Communes du Pays de l'Orne et la Communauté de Communes du Pays de Briey. Comme nous l'avons dénoncé, ce schéma de coopération intercommunale est le résultat d'une réflexion purement et simplement géographique. A aucun moment, les questions économiques et financières de ces fusions ne sont évoquées, alors qu'elles sont, comme tout le monde le sait, primordiales pour le développement et l'avenir de notre territoire. Une intercommunalité élargie : pourquoi pas, mais selon quelle cohérence et à quel prix ? Le processus de fusion doit, à notre sens, être porteur d'améliorations et non de régressions.

Ce schéma a été soumis à l'approbation des conseils municipaux et des différentes structures intercommunales rayonnant sur le territoire. Résultat des courses : les collectivités ont rejeté très largement cette fusion des intercommunalités et représentent à elles seules 86 % de la population concernée. Toutefois, ces décisions locales largement majoritaires ne seront très certainement pas entendues par le Préfet. En effet, la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) a donné raison au schéma développé par les services de l'Etat sans tenir compte de l'expression des élus locaux et des amendements proposés.

Il s'agit bien là d'un déni de démocratie! Comment peut-on imaginer imposer ou forcer le mariage des intercommunalités existantes alors que tout le monde s'y oppose! Les fusions forcées ne peuvent conduire qu'à des insatisfactions, de surcroît si celles-ci aboutissent à une augmentation de la fiscalité et qu'elles n'apportent pas plus de services rendus aux populations.

Même si nous savons pertinemment que le Préfet dispose de pouvoirs sans précédent pour nous imposer le schéma qui lui sied le mieux et cela sans respecter les avis des élus locaux, ne nous démobilisons pas et manifestons notre mécontentement et notre désapprobation!

Olivier TRITZ et Hervé BARBIER pour les groupes "communistes et républicains" et "société civile"

DES ENJEUX A DOUBLE TRANCHANT

Produire davantage pour subvenir aux besoins de la population, le tout de manière raisonnée et biologique pour protéger le consommateur, tel est l'enjeu, aujourd'hui, de notre agriculture. Mais, cette dernière, pour être toujours aussi rentable et performante consomme toujours autant d'engrais et de produits chimiques. Toutefois, l'enjeu environnemental et sanitaire se trouve au cœur de la situation dans le cadre de la pollution de l'eau, des sols et de l'air.

La question, qui se pose quelques mois après la COP 21 de Paris, est : comment produire autant mais mieux ? Avec une population mondiale qui continue d'évoluer, passant de 6 à 9 milliards d'habitants d'ici 2020. L'idée serait de proposer une esquisse de réponse en se remettant chacun en question sur nos modes et habitudes de consommation et surtout sur notre gaspillage.

Montrer du doigt les utilisateurs de produits chimiques peut être une solution, essayer de les comprendre en est une autre. Depuis le début de cette année, un groupe d'une vingtaine d'agriculteurs du Jarnisy s'est formé autour de

ces questions et de ces impératifs qui en résultent. Un GIEE (groupement d'intérêt économique et environnemental) a donc vu le jour en collaboration avec la chambre d'agriculture 54. L'objectif est que chacun se positionne sur son système afin de l'optimiser sur les 5 prochaines années selon plusieurs domaines. A savoir l'implantation de nouvelles cultures, moins gourmandes en intrants et en produits de synthèse, l'allongement des rotations à l'intérieur d'un même champ et la mutualisation des moyens de production par le biais d'achats en commun d'outils à vocation de désherbage mécanique. A terme, il sera donc question de diminuer significativement de 30 à 50 % la consommation d'engrais et de produits phytosanitaires.

Nous ne pouvons que nous féliciter de ces actions menées en faveur de notre territoire pour davantage promouvoir notre biodiversité au travers d'un terroir riche humainement de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être individuel et collectif.

Catherine GUILLON et Denis WEY Groupe des Verts "Jarny unir les volontés"



OPPOSITION

À l'orée de la fusion des 3 communautés de communes CCPO, CCPB, et CCJ, il est temps pour nos idées qu'elles se rassemblent face à la gauche communiste. Cet inévitable rassemblement des 3 entités va obligatoirement faire monter nos impôts.

Comme nous le répétons depuis des années, aucune envergure économique pour créer de la richesse n'a été mise en oeuvre par la politique communiste qui dirige le sud du pays haut. Sa seule envergure est la culture de la misère sociale...

Pour plus de renseignements, consultez « les Forces Républicaines du Jarnisy » sur internet.

Pierre DÉSCLÈS pour "Jarny en Action"

À JARNY, IL SUFFIT DE REGARDER SOUS NOS PIEDS POUR CONSTATER QUE LA RIGUEUR DE LA GESTION DONT SE FÉLICITE MONSIEUR LE MAIRE EST A L'IMAGE DE L'ÉTAT DE LA VOIRIE

16 des 23 élus de la majorité étaient absents à la commission finances, le maire y compris. C'est dire l'intérêt porté aux finances.

Pour 2015, les intérêts s'élèvent à 277 000 € pour un remboursement de capital de 499 000 €! Alors qu'une renégociation sur l'ensemble de ces prêts

pourrait permettre un gain hors frais de 100 000 € par an. Notre maire seraitil plus soucieux des intérêts des banques que des intérêts des Jarnysiens ?

Dominique BISIAUX, élu indépendant

NOTRE POSITION SUR LE BUDGET 2016

Nous l'avons examiné au regard de 3 critères : l'étude de la rénovation du Château de Moncel, le maintien de la qualité du service public, et l'absence d'emprunt. Cette dernière condition est remplie.

Le maintien de la qualité du service public est évaluée avec 3 marqueurs : le maintien des subventions aux associations (leurs crédits doivent être clairement définis et garantis, ce qui n'est pas le cas), le maintien de l'aide sociale facultative (au vu du contexte social actuel, la minoration des crédits dépensés ne nous semble pas appropriée), et le maintien du budget participatif (nous sommes inquiets quant à sa pérennisation).

Sur le Château de Moncel (patrimoine dont nous pensons qu'il est important de le valoriser et ne pas le laisser se détériorer), nous avions accordé - à tort - notre confiance en l'engagement pris par le Maire le 1er avril 2015, que la

commission des finances travaillerait sur cette question. Sollicité sur ce point, le Maire nous a répondu que "nous étions dans l'opposition depuis 15 ans et que nous faisions de la politique politicienne". Pour mémoire, entre 2001 et 2008, nous étions dans la majorité, et l'adjointe aux finances à l'époque (C. Henquinet) n'a pas ménagé son énergie pour redresser les comptes. L'an passé, c'est à 3 conditions (dont celle-ci) que nous avions voté pour le budget. Celui qui fait de la politique politicienne, c'est celui qui a usurpé notre vote en nous faisant croire à une promesse qu'il n'a pas tenue. Cette réunion a de nouveau été sollicitée lors de la commission des finances, où le Maire était absent : la réponse apportée était donc...floue. Et "quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup". Notre vote a été l'abstention.

Céline HENQUINET et Dominique COLNAT Groupe socialiste "Jarny agir ensemble"

BAISSE DES DOTATIONS : QUELLE RÉPONSE ?

Toutes les collectivités locales sont victimes de la baisse des dotations de l'État. L'objectif est de financer les allégements d'impôts et de charges sociales accordés au patronat dans le cadre du *"pacte de responsabilité"*. Il relève de la même politique que le projet Valls El Khomri de réforme du Code du travail.

À Jarny, le maire s'élève à juste titre contre cette situation. Et en même temps, il laisse entendre que, à Jarny, pour l'instant on s'en sort, grâce à une gestion *"rigoureuse et prudente"*. Se trouve en quelque sorte validée l'argumentation gouvernementale : il y avait du *"gras"* dont les gestionnaires locaux ont su se débarrasser. En parallèle, ce sont les citoyens qui à travers le budget participatif sont appelés à décider eux-mêmes des investissements qui doivent être sacrifiés.

Le maire, présentant le budget 2016, annonce aussi que la baisse des dotations aura un "coût en termes de service public". Qu'est-ce à dire ? D'autres départs en retraite non remplacés ? D'autres suppressions de postes à l'occasion de mutualisations avec la CCJ ? Quelles conséquences pratiques

pour les services rendus à la population ? Et tout cela sans parler des effets désastreux que pourrait provoquer le projet préfectoral de fusions des intercommunalités.

Dans ce domaine comme dans bien d'autres, deux voies sont possibles : soit celle choisie par les dirigeants des grandes associations nationales d'élus qui se contentent de demander un étalement dans le temps de la baisse des dotations, soit la mobilisation à tous les niveaux de la population, des personnels territoriaux avec leurs syndicats, des élus, qui seule peut faire reculer le gouvernement Hollande-Valls.

Le 27 février des élus et des fonctionnaires territoriaux ont décidé de constituer un Comité national de résistance des communes et des départements.

Christian MINARY, élu "Unité et résistance, contre les plans d'austérité du gouvernement et de l'Union européenne" chrisminary54@orange.fr



RENSEIGNEMENTS AU 03 82 33 14 54 (DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES)

DIMANCHE 26 JUIN DÈS 15H **SQUARE TOUSSAINT** CONCERT AVEC JIG ET D'AUTRES GROUPES DE L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE DE JARNY (SALLE J.LURÇAT EN CAS DE PLUIE) ENTRÉE LIBRE